

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

3 mars 2023

Étaient présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames FORNERET Sarah, LERAUX Muriel, GALMEL Isabelle, JOUANNE Lydie, LECONTE Marie-France, MALERBA Lydie, ROUCHERE Anne-Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Mme YBERT Sandra donne pouvoir à Mme MALERBA Lydie

Absent(s) non excuse(s):

Monsieur Julien CHATELLIER a été élu secrétaire, conformément à l'article L. 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 01
Votants : 15

DELIBERATION N°2023/03/09-03

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS TECHNIQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à la communauté de communes de Coutances mer et bocage à compter du 01 janvier 2023 et ce pour une durée de 3 années concernant :

- L'agent technique territorial en charge de la garderie périscolaire à raison de 720 heures annuelles maximum.
- L'agent technique territorial chargé du petit entretien de l'école à raison de 50 heures annuelles maximum.

Le Conseil valide la tarification des mises à disposition de matériel et de personnel.

Le Secrétaire de séance,
Julien CHATELLIER



SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2023

DE COUTANCES

Le Maire,
Rodolphe JARDIN



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture le 15/03/2023
Et publication ou notification le 15/03/2023